



COULEURS DU MONDE

Association humanitaire (loi 1901)

1, Impasse du Carignan - 34830 JACOU

Tél/fax : 04.67.59.44.38 – michel.arbona@wanadoo.fr

www.couleursdumonde.org

7/2009

Pourquoi CDM ?

Couleurs du Monde (CDM) aide à **Pondichéry** (Inde) et à **Madagascar** des familles très déshéritées, généralement des femmes seules ou abandonnées avec de jeunes enfants à charge.

Ses objectifs :

- Dans l'immédiat ou dans l'urgence, améliorer les conditions de vie de ces familles en situation de survie en les aidant à couvrir leurs besoins essentiels : alimentation, santé, logement, scolarisation des enfants.
- A moyen terme, permettre à ces familles de vivre de façon aussi digne et autonome que possible, essentiellement par l'appui à la recherche d'emplois et de revenus pour les femmes, par le suivi et le soutien scolaires des enfants, et par l'appui à la formation professionnelle des jeunes.
- Nouer des liens directs entre les familles parrainées, vécus par elles comme un témoignage d'estime et une fenêtre sur le monde, et des familles d'ici, engagées pour plus de justice et plus d'ouverture sur d'autres cultures.



Familles parrainées à Pondichéry ▲ et à Madagascar ▼ :
« nos familles du bout du monde »



Le triste sort des femmes pauvres en Inde et à Madagascar

En Inde, les femmes pauvres, notamment de la caste des *intouchables*, cumulent tous les rejets possibles, surtout quand elles sont veuves ou répudiées ou abandonnées par leur mari (elles ne peuvent plus refaire leur vie). Dès leur naissance, elles sont pour leur famille, des "fardeaux" en raison de la dot nécessaire à leur mariage (parfois plusieurs années de revenu familial !).

A Madagascar, les conditions de vie de trop nombreuses femmes sont aussi difficiles : violences, abus sexuels, surexploitation, abandon, exclusion. Alors, la misère, la mal-nutrition et le mauvais état de santé détruisent les familles.

Et quand les mères vivent ainsi, leurs enfants sont souvent jetés à la rue avec pour conséquences : l'analphabétisme, la délinquance, la drogue, la prostitution, le SIDA...

CDM : une "nouvelle ancienne" association

CDM est née en avril 2007 de la fusion de deux associations amies qui avaient les mêmes objectifs :

- *Parrainages*, qui avait démarré en 1992 à Pondichéry, puis étendu son action à Madagascar en 1996, présidée de 1998 à 2007 par **Michel Arbona**.

- *Couleurs de l'Inde*, créée en 2003 par **Colette Lefèvre**, centrée sur Pondichéry.



COULEURS DU MONDE

Association humanitaire (loi 1901) 1, Impasse du Carignan - 34830 JACOU

www.couleursdumonde.org

7/2009

Comment agit CDM ?

CDM intervient à l'étranger via un réseau d'antennes (actuellement 2 à Pondichéry en Inde et 3 à Madagascar) regroupant chacune en moyenne une soixantaine de familles. CDM privilégie les **parrainages familiaux** et appuie des **actions de développement** en faveur des familles parrainées.

Les "antennes" : elles sont animées :

- en France, par des responsables d'antenne, tous bénévoles, en constante relation avec les parrains et marraines des familles ;
- **sur place**, par des **correspondants locaux** (des femmes pour la plupart), recrutés avec la plus grande attention pour mettre en oeuvre le programme de CDM, et par les responsables d'antenne en mission d'appui.

Les parrainages familiaux : des spécificités :

- Une sélection rigoureuse et un suivi permanent des familles parrainées par nos correspondants locaux.
- L'allocation intégrale aux mères parrainées du montant des parrainages (versements à un compte bancaire ouvert à leur nom, conçus comme des remboursements de frais familiaux : une façon de développer la confiance et le sens de la responsabilité de ces mères, et, pour les parrains, l'assurance de l'emploi sur place de tous leurs dons.
- Des relations directes et libres entre parrains, marraines et familles parrainées : échanges de courriers, de photos, visites des familles par les parrains qui le peuvent.

Les actions de développement :

- L'aide au démarrage d'activités artisanales ou commerciales par des familles ou des groupes de familles (conseils, organisation de groupements solidaires de femmes, micro-crédit).
- L'alphabétisation des mères de famille, etc.

La direction de CDM

- ✚ Un **Conseil d'administration** constitué de responsables d'antenne et de représentants de parrains et marraines.
- ✚ Une **gestion en France assurée par des bénévoles et de faibles coûts de fonctionnement** à l'étranger et en France (environ 10 % des ressources), couverts par les cotisations et les dons.

Les priorités des correspondants locaux

- ✚ Le suivi nutritionnel et médical des familles, le suivi scolaire des enfants.
- ✚ La recherche d'un emploi ou d'un meilleur emploi pour les mères parrainées (y compris la promotion de micro-projets).
- ✚ L'information des responsables d'antenne et des parrains et marraines.



En haut : **Sumathi**, la correspondante de l'antenne de Pondichéry Solidarité. En bas : une marraine de Montpellier en visite à Mahajunga rencontre une famille parrainée ; à droite, **Suzanne**, notre correspondante



COULEURS DU MONDE

Association humanitaire (loi 1901) 1, Impasse du Carignan - 34830 JACOU

www.couleursdumonde.org

7/2009

Soutenez CDM !

- Par le parrainage d'une famille indienne ou malgache (→), entièrement reversé à la famille.
- Par le parrainage d'une antenne (30 €/mois), une adhésion simple (cotisation : 30 €/an au minimum) ou une adhésion bienfaiteur (100 €/an/personne), affectés au paiement de nos frais de fonctionnement à l'étranger (essentiellement les salaires des correspondants et les frais administratifs locaux) et en France.
- Par des dons, destinés à faire face à des situations d'urgence (réparation de maisons endommagées par des cyclones, graves maladies d'un membre de la famille, etc.) ou à soutenir des actions de développement.
- Par votre participation aux manifestations culturelles de solidarité organisées en France par CDM (avec l'appui de plusieurs municipalités).

Voir le détail de ces soutiens aux rubriques correspondantes du site.

Le montant des parrainages familiaux

Ce montant est arrêté par les responsables d'antenne. Cependant, pour prendre en compte la taille et les besoins des familles et pour éviter d'éventuelles grandes différences de traitement entre familles, CDM propose - à titre indicatif - de donner par mois un montant proche (et minimum) de :

- ✚ 20 € pour une femme avec 1 enfant ;
- ✚ 25 € pour une femme avec 2 enfants ;
- ✚ 30 € pour une femme avec 3 enfants ;
- ✚ 35 € au-delà de 3 enfants.

Le parrainage : un lien financier, mais surtout un engagement moral sur la durée.

Les parrainages, dons et cotisations sont déductibles à 66 % de vos impôts (CDM est habilité à délivrer des reçus fiscaux).

Ainsi, un parrainage de 25 €/mois ne coûtera finalement que 9,3 €/mois (y compris une adhésion de 35 €/an).